



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2019-095

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2019

Sommaire

DDFIP 79

79-2019-08-08-001 - Arrêté portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière du SIEPDEP de la Vallée de la Courance à la Trésorerie de Niort Sèvre
Amendes (4 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2019-08-08-001

**Arrêté portant transfert de l'assignation de la gestion
comptable et financière du SIEPDEP de la Vallée de la
Courance à la Trésorerie de Niort Sèvre Amendes**

*Arrêté portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière du SIEPDEP de la
Vallée de la Courance à la Trésorerie de Niort Sèvre Amendes*



PRÉFET DES DEUX SÈVRES

ARRETE PRÉFECTORAL

portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière du Syndicat intercommunal d'études, de production et de distribution d'eau potable de la vallée de la courance à la Trésorerie de Niort Sèvre Amendes

Le préfet des Deux-Sèvres,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat mixte d'études, de production et de distribution d'eau potable de la vallée de la courance ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur proposition de la directrice départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

./ ...

ARRÊTE :

Article 1 : La gestion comptable et financière du Syndicat intercommunal d'études, de production et de distribution d'eau potable de la vallée de la courance actuellement assurée par la trésorerie de Mauzé-sur-le-Mignon est transférée à la Trésorerie de Niort Sèvre Amendes, sise 220 rue de Strasbourg – 79061 Niort Cedex 9, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres et la directrice départementale des finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1^{er} septembre 2019.

Fait à Niort, le - 8 AOUT 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Didier DORÉ

06 AOUT 2019

PREFET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES DEUX-SÈVRES
44, RUE ALSACE-LORRAINE – BP 19149
79 061 NIORT CEDEX 9

Niort, le 1^{er} Août 2019

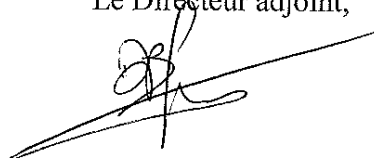
Cabinet - Secrétariat des directeurs

Bordereau d'envoi

A

Téléphone : 05.49.06.36.03
Mél. : ddfip79@dgfip.finances.gouv.fr

Madame Isabelle DAVID
Préfet des Deux-Sèvres
4, Rue Du Guesclin
BP 70000 79099
79000NIORT

Désignation des pièces	Nombre de pièces
<p><u>OBJET</u> : Arrêté préfectoral</p> <p>Madame le Préfet,</p> <p>Vous trouverez annexé au présent bordereau, l'arrêté préfectoral portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance à la Trésorerie de Niort Sèvre Amendes, pour signature.</p> <p>En vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>P/ la Directrice départementale des Finances publiques, Le Directeur adjoint,</p>  Daniel BRUGIE	1

